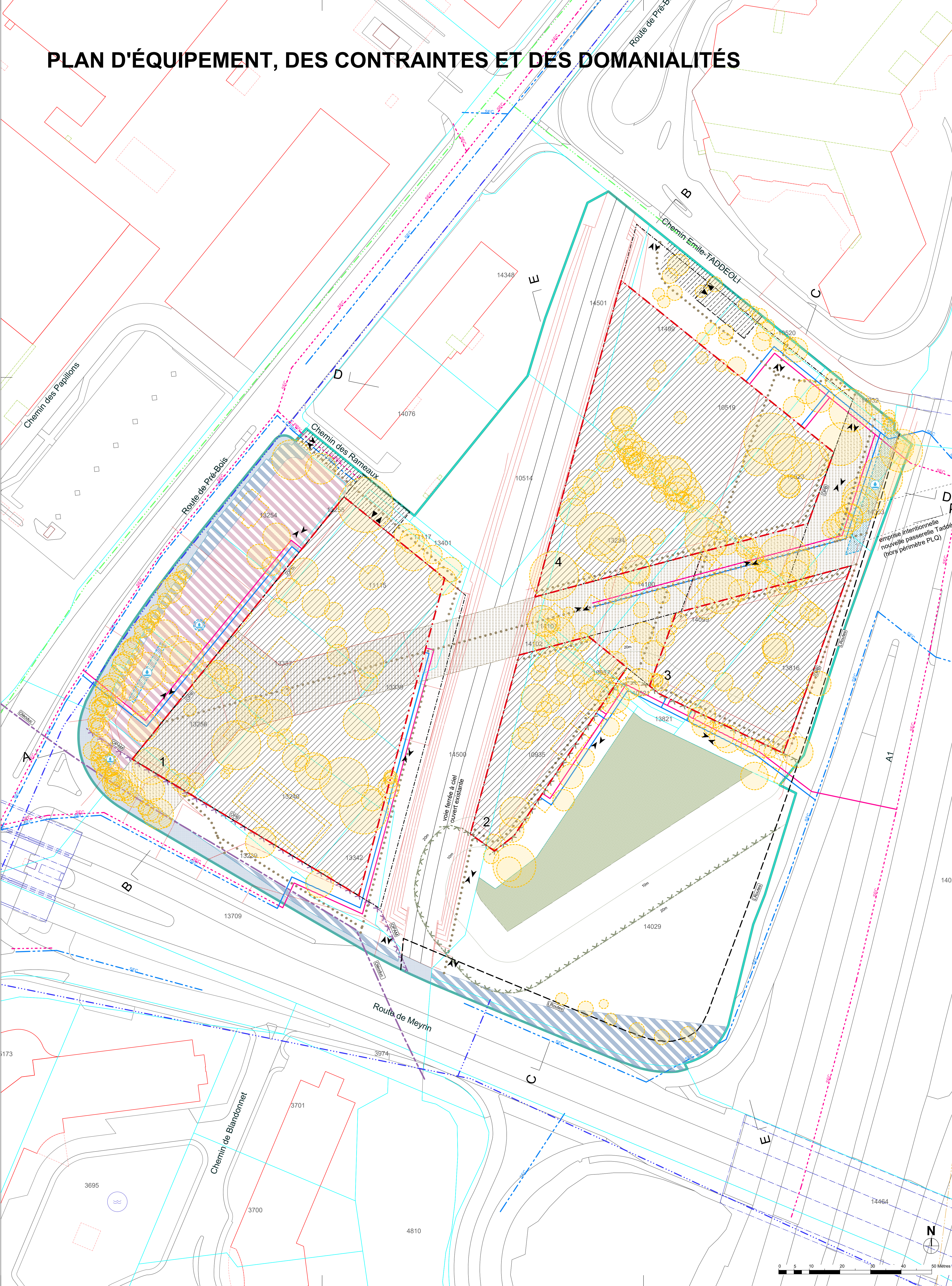


PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS



LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité
- Degré de sensibilité au bruit : DS OPB III

ESPACES LIBRES

- Arbre pouvant être abattu

BÂTI

- Aire d'implantation
- Bâtiment à démolir

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT


- Voie de communication / Accès
- Alignement LRoutes
- Eaux pluviales existantes
- Eaux pluviales projetées
- Eaux usées existantes
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Electricité existante

ENVIRONNEMENT

- Mesures de protection OPB
- Oléoduc
- Limite de la surface inconstructible OPAM
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert
- Limite de la surface inconstructible LForêts
- Forêt selon décision de constatation de nature forestière N° : 2009-29c-1 du 08.01.2010
- Distance limite de la forêt 10m et 20m
- Courbes de niveau du terrain modifié

FONCIER

- Domaine public cantonal
- Servitude de passage public à pied et/ou à vélo
- Servitude d'usage public
- Cession gratuite au domaine public cantonal
- Cession gratuite au domaine public communal


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
 Office de l'urbanisme

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
 Direction du développement urbain

MEYRIN

Plan localisé de quartier

Pré-Bois

Le PLQ comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE) ;
- Un plan des aménagements extérieurs (PAE) ;
- Une charte des aménagements extérieurs.

Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE) première étape.

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 LRoutes (RSGL 1.10).

Version du plan pour :

Enquête publique

Feuille(s) cadastrale N° : 57

Parcelle(s) N° : 10514, 10519, 10520, 10521, 10523, 10935, 10937, 11115, 11117, 11499, 13234, 13239, 13240, 13254, 13255, 13256, 13337, 13339, 13342, 13401, DP 13709 (pour partie), DP 13711 (pour partie), DP 13732 (pour partie), 13816, 13821, 14029, 14032, 14099, 14100, 14101, 14102, 14353, 14464 (pour partie), 14500, 14501

Plan N° : **30162** Indice : (-)

Echelle(s) : 1:500

Abroge et remplace le plan N° : (XXXXX)
Adopté par le Conseil d'Etat le : (j.mm.aaaa)

Date : 01.04.2022 Répondant OJ : BR Dessin : JP
Date d'extraction du fond de plan : 14.04.2021
Modèle : Version 03-2019

Adopté par le Conseil d'Etat le : (j.mm.aaaa)

Modifications

Objets	Date	Dessin
Prise en compte des remarques ET1	13.12.2023	JP
Mise à jour de la charte graphique	01.04.2025	DM
Prise en compte des remarques ET2	08.05.2025	JP
Mise à jour du cartouche	21.07.2025	JP
Prise en compte des remarques avant EP	28.04.2020	JP

Code aménagement (commune/quartier)	526
Code GIREC secteur/sous-secteur statistique	30-00-072
Code alphabétique	MYN
CDU	711.5

